



CONDITIONS D'ENGAGEMENT DES APPRENTIS ET APPRENTIES

Salaires, gratifications et vacances

2022-2023

Salaires	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
TOUTES PROFESSIONS¹, sauf si CCT plus favorable ²	950.-	1'200.-	1'700.-	2'200.-
HORTICULTEUR ET HORTICULTRICE CCT du secteur des parcs et jardins, des pépinières et de l'arboriculture dans le Canton de Genève	1'375.-	1'700.-	2'050.-	pas de 4 ^{ème} année
MENUISIER ET MENUISIERE CCT romande du second-œuvre	6 mois à plein temps à l'école pas de salaire versé	1'531.20	2'549.10	3'062.40
AGENT ET AGENTE DE PROPRIÉTÉ ET D'EXPLOITATION CCT du secteur du nettoyage pour la Suisse romande	950.-	1'330.-	1'970.-	pas de 4 ^{ème} année
EMPLOYÉ ET EMPLOYÉE DE COMMERCE Branche immobilier CCT pour les employé(e)s de régie	950.-	1'298.60	1'700.-	pas de 4 ^{ème} année
CONDUCTEUR ET CONDUCTRICE DE VÉHICULES LOURDS CCT Transports et déménagements	950.-	1'200.-	1'800.-	pas de 4 ^{ème} année
CONSTRUCTEUR ET CONSTRUCTRICE DE ROUTES CCT locale Secteur principal de la construction	1'044.-	1'914.-	2'784.-	pas de 4 ^{ème} année
MEDIAMATICIEN ET MEDIAMATICIENNE	1 ^{ère} année de base au Centre de formation professionnelle pas de salaire versé	1'200.-	1'700.-	2'200.-

Gratification de décembre	200.-	350.-	500.-	500.-
Prime de fin de formation ¹ : lors de l'obtention de l'AFP ou du CFC, les apprentis et apprenties reçoivent une gratification de 500.-				

¹ Les salaires et les primes de fin d'apprentissage sont entrés en vigueur avec le nouveau statut du personnel de la Ville de Genève, le 31 décembre 2010.

Les salaires n'ont pas été modifiés depuis 2003, car ils sont supérieurs aux recommandations de l'OFPC.

² Les salaires ont été mis à jour selon les conventions collectives de travail (CCT) en vigueur.

Vacances

POUR LES FILIERES PROFESSIONNELLES NON SOUMISES A UNE CCT

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
CFC en 3 ou 4 ans	6 semaines / 30 jours			
AFP en 2 ans	6 semaines / 30 jours			

POUR LES FILIERES PROFESSIONNELLES SOUMISES A UNE CCT

AGENT ET AGENTE DE PROPTE ET D'EXPLOITATION CCT du secteur du nettoyage pour la Suisse romande

		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
CFC en 3 ans	Si moins de 20 ans	8 semaines / 40 jours	7 semaines / 35 jours	6 semaines / 30 jours
	Si plus de 20 ans	7 semaines / 35 jours	6 semaines / 30 jours	
AFP en 2 ans	Si moins de 20 ans	8 semaines / 40 jours	7 semaines / 35 jours	
	Si plus de 20 ans	7 semaines / 35 jours	6 semaines / 30 jours	

CONSTRUCTEUR ET CONSTRUCTRICE DE ROUTES CCT locale Secteur principal de la construction

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
CFC en 3 ans	10 semaines / 50 jours	8 semaines / 40 jours	6 semaines / 30 jours